



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET DE LA
DOCUMENTATION

Toulouse le 3 avril 2023

Monsieur Youssef YOUSSEF

Monsieur,

Par courriel du 10 mars dernier, vous avez sollicité du Département de la Haute-Garonne, dans le cadre d'une enquête sur la viande bovine dans les services de restauration des collèges du Département, la communication des documents relatifs aux marchés publics en cours, le dossier de candidature des attributaires, des étiquettes de viande de bœuf / fiches techniques des plats contenant de la viande de bœuf, ainsi que les bons de commande associés conservés pour le mois de février 2023.

Vous trouverez, en fichiers joints, ce dont dispose le Département, savoir les documents du marché attribué par le groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ou de prestations liées à la restauration – lot n°6 achat de produits d'épicerie et de viande fraîche pour le Département de la Haute-Garonne et les collèges publics, ainsi que le dossier de candidature de l'attributaire, la société BIGARD Castres.

De ces documents ont été retirés, conformément à l'article L. 311-6 1° du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), les mentions portant atteinte au secret en matière commerciale et industrielle.

Sont ainsi joints :

- le règlement de la consultation du groupement de commandes précité ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du groupement de commandes précité ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du groupement de commandes précité ;
- le bordereau des prix unitaires initial du groupement de commandes précité ;

- le bordereau des prix unitaires actuel du groupement de commandes précité ;

- l'acte d'engagement du lot n°6 achat de produits d'épicerie et de viande fraîche pour le Département de la Haute-Garonne et les collèges publics du groupement de commandes précité complété par l'attributaire de ce lot ;

- les fiches techniques relative à la viande de bœuf fournies par l'attributaire du lot n°6 achat de produits d'épicerie et de viande fraîche pour le Département de la Haute-Garonne et les collèges publics du groupement de commandes précité.

Par ailleurs, en application des articles L. 311-2 du CRPA et L. 421-1 du code de l'éducation, je vous avise que votre demande a été transmise à chacun des collèges haut - garonnais pour suite à donner.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/O
Bruno OLLIER
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général délégué

Bertrand LOOSES

Pour le Président du Conseil
départemental et par délégation, le
Directeur Général des Services

Voies et délais de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la présente décision pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

A l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de votre demande au secrétariat de la CADA, en cas de refus renouvelé du Conseil départemental de vous communiquer les documents administratifs sollicités, vous disposez d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Toulouse par voie postale à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV BP7007 31 068 Toulouse cedex ou par l'application informatique Télérecours accessible à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>